

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

DES MÉDECINS ET SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

La mutualité a fait, depuis quelques années, des progrès considérables. Chez nous, comme partout, d'ailleurs, les sociétés de secours mutuels se sont multipliées, et leur nombre allant toujours croissant semble être une preuve que la mutualité est désormais entrée chez le peuple pour y rester.

Aujourd'hui, dit le Dr Paul Guillaud ⁽¹⁾, il n'est pas un corps d'Etat, pas une corporation qui n'ait sa société de secours mutuels : le moindre canton, le moindre village possède la sienne, encouragé d'ailleurs moralement et bien souvent pécuniairement par les pouvoirs publics. Toutes ces sociétés tendent plus ou moins directement à un but toujours le même : retraite pour la vieillesse d'une part, secours contre la maladie d'autre part ; ce secours contre la maladie se traduit ordinairement de trois façons différentes : indemnité pécuniaire quotidienne pendant la durée de la maladie, fourniture des produits pharmaceutiques nécessaires, et enfin soins médicaux.

Evidemment, les choses se passent, en France, comme chez nous ; voyons donc maintenant comment nos confrères de là-bas sont traités par les sociétés françaises de secours mutuels.

Au moment de sa fondation, ajoute le Dr Paul Guillaud, la société s'assure le concours d'un jeune médecin en général, alléché par des promesses fallacieuses de clientèle future ; la société lui est offerte comme un miroir aux alouettes, et s'il ne sait résister, une fois englué, il est pris et se livre pieds et poings liés aux exigences de la dite société. Et dans cette société, il voit entrer successivement tous les clients qui peuvent lui payer un tarif ordinaire. Tous ces clients veulent un tarif réduit. Et à qui la faute ? N'est-elle pas en majeure partie due à l'indifférence, à l'apathie, au " je m'en foutisme," pour dire le mot vrai, des médecins qui, les bras croisés, assistent à cette évolution, je ne dis pas sans en profiter, mais comme s'il ne s'agissait pas de leurs propres intérêts vitaux.

Tout le monde prie de philanthropie ! Tout le monde vent en faire ! Mais aux frais de qui ? Aux frais des médecins, éternels moutons toujours tondus sous prétexte d'humanité, de charité, et que sais-je ?

Tout cela court le monde ; et au Canada on est à la veille d'en souffrir. Je me suis même laissé dire que, à Montréal, certains médecins vivent plus pauvrement que des manœuvres ; que d'autres sont secourus par la Société de St-Vincent de

(1) Rapport présenté à la séance de la Chambre syndicale du Rhône du 17 avril 1902. — *Lyon Médical*, 15 juillet 1902.